

EN PRATIQUE...

	FORMULE PROPOLIS	FORMULE NECTAR
Animation*	Oui	Non
Suivi de la ruche sur le site web	Oui	Oui
Vous soutenez...	100.000 abeilles	100.000 abeilles
Pots de miel	35x 250g ou 70x 125g	35x 250g ou 70x 125g
Visite du rucher	Max. 12 pers.	Max. 12 pers.
Prix	1.395,00 €/an	900,00 €/an

* Animation : 2 h, avec dégustation des produits de la ruche et de bières au miel pour 12 personnes (9,50 € par personne supplémentaire)



PARRAINAGE DE RUCHE POUR LES ENTREPRISES



Terre@Air asbl

Délégué : Hubert Gorgemans

50/6, rue Georges et Jacques Martin

1200 Woluwé Saint Lambert

hubert.gorgemans@gmail.com

GSM 0486.41.11.11

www.terreatair.be

Numéro d'entreprise : 0544505144

Record Bank BE53 6528 3367 3353 / HBKA BE22

TERRE@AIR ET LE PARRAINAGE DE RUCHES

Terre@Air est une asbl d'éducation à l'environnement reconnue par la Région de Bruxelles-Capitale et la Région Wallonne. Nous avons l'ambition de participer à la sauvegarde des abeilles et au développement des colonies en associant nos efforts à ceux de nos parrains.

Pourquoi parrainer une ruche ?

Parrainer une ruche c'est agir et s'engager en faveur de la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité. Le concept est simple : les parrains soutiennent financièrement une ruche et l'apiculteur les tient informés de la vie de « leur » colonie. Dès lors les risques financiers sont partagés et des colonies nouvelles peuvent voir le jour. La récolte du miel est aussi divisée entre parrains, abeilles et apiculteurs.

Il s'agit d'une **réponse concrète** à l'inquiétante disparition des insectes pollinisateurs. Les abeilles et les autres insectes pollinisateurs jouent en effet un rôle essentiel dans les écosystèmes : un tiers de notre alimentation dépend de leur pollinisation. Un monde sans pollinisateurs serait désastreux pour la production alimentaire et la survie de la plupart des espèces animales. Selon une étude de l'INRA et du CNRS, 35 % de la production mondiale de nourriture est directement dépendante des pollinisateurs.

Ce projet de parrainage répond à **trois nécessités** que nous avons identifiées :

1. **Connaître les abeilles** : Diffuser nos connaissances en apiculture afin de briser les craintes, les idées préconçues et les inconnues qui subsistent au sujet de l'abeille. Connaître, c'est respecter...
2. **Protéger les abeilles** : Car elles sont responsables de près de 80% de la pollinisation. Plus d'un tiers des aliments que nous retrouvons chaque jour dans nos assiettes dépendent de ce processus de pollinisation.
3. **Soutenir l'apiculture** : Nous proposons aux parrains de participer aux frais matériels et de s'impliquer dans la vie de la ruche.



POURQUOI PARRAINER UNE RUCHE ?

- 1 **Pour aider Terre@Air** - Le parrainage soulage financièrement la gestion du rucher, de la plateforme informatique ainsi que l'entretien du matériel, bien que la ruche et ses habitantes restent la propriété des apiculteurs. L'entreprise renforce ainsi son **implication citoyenne** tant en interne (vis-à-vis du personnel) qu'en externe ;
- 2 L'entreprise est invitée à participer à une **visite du rucher** comprenant une dégustation de produits de la ruche, une occasion rêvée de faire du **team-building intelligent et original** ;
- 3 Tout au long de l'année, l'entreprise est **tenue informée** de l'évolution de « sa » ruche via notre site internet (www.terreatair.be) ;
- 4 En fin de saison, elle reçoit du miel produit dans nos ruchers et analysé par le CARI (organisme certificateur wallon) ;
- 5 Durant la saison l'entreprise peut commander une animation complète sur la vie de la colonie (projection du film « Anim'Abeilles », conférence et observation d'une ruchette vitrée, dégustation des produits de la ruche et de bières au miel) ;

